

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-36
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FINANCES
LOCALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
DECISIONS
BUDGETAIRES

**OBJET : RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2026**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 17 FEVRIER
2026

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 17 FEVRIER
2026

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

Séance du Conseil Municipal du lundi 23 Février 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole
CATHALA – LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Prèscillia
GRANIER, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine
CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE
LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI,
Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON,
Christian WINTERHALTER, Nadia IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Agnès SOULIER,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Michel RATABOUIL,

Absents : Régine SURRE, Karole CAFFIER, Adrien ROUZAUD,
Béranger SERRES.

Secrétaire : Chantal BARTHES.

Chaque année, dans les 10 semaines précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires (DOB) de la Ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

Ce débat d'orientation budgétaire est encadré par la loi à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Il est ainsi spécifié, au même article du CGCT :

« Dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, l'article 107 de la loi NOTRe prévoit que le Maire doit présenter à son organisme délibérant, au cours des deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat.

L'Assemblée délibérante doit prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et de l'existence de ce rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération spécifique qui doit faire l'objet d'un vote, comme en disposent les articles L.2312-1 et L.3312-1

du CGCT ».

Dans un souci de transparence constant, la Ville de Castelnaudary s'astreignait déjà à produire un rapport d'orientations budgétaires chaque année et ces éléments étaient déjà présentés. Ce rapport d'orientation budgétaire n'est donc pas nouveau pour notre collectivité. Il sera rendu public sur le site de la Ville et transmis également au Président de la CCCLA.

Après la présentation de la loi des finances 2026, notamment les principaux articles intéressant directement la collectivité, seront étudiés :

- Loi des finances 2026 – résumé
- Recettes de fonctionnement et fiscalité
- Dépenses de fonctionnement
- Dépenses d'investissement
- AP / CP
- PPI 2026
- Recettes d'investissement
- Dette

Vu la Commission des Finances en date du 18 Février 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

PREND ACTE du rapport d'orientation budgétaire 2026 tel que présenté ci-dessus et dans le document joint.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le
03 MARS 2026
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
03 MARS 2026
Par publication le :
03 MARS 2026
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL

Castelnaudary, le 23 Février 2026

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le 03 MARS 2026
ID : 011-211100763-20260223-DB202636-DE